

Mise à jour n° 9 : résultats du sondage et négociations collectives

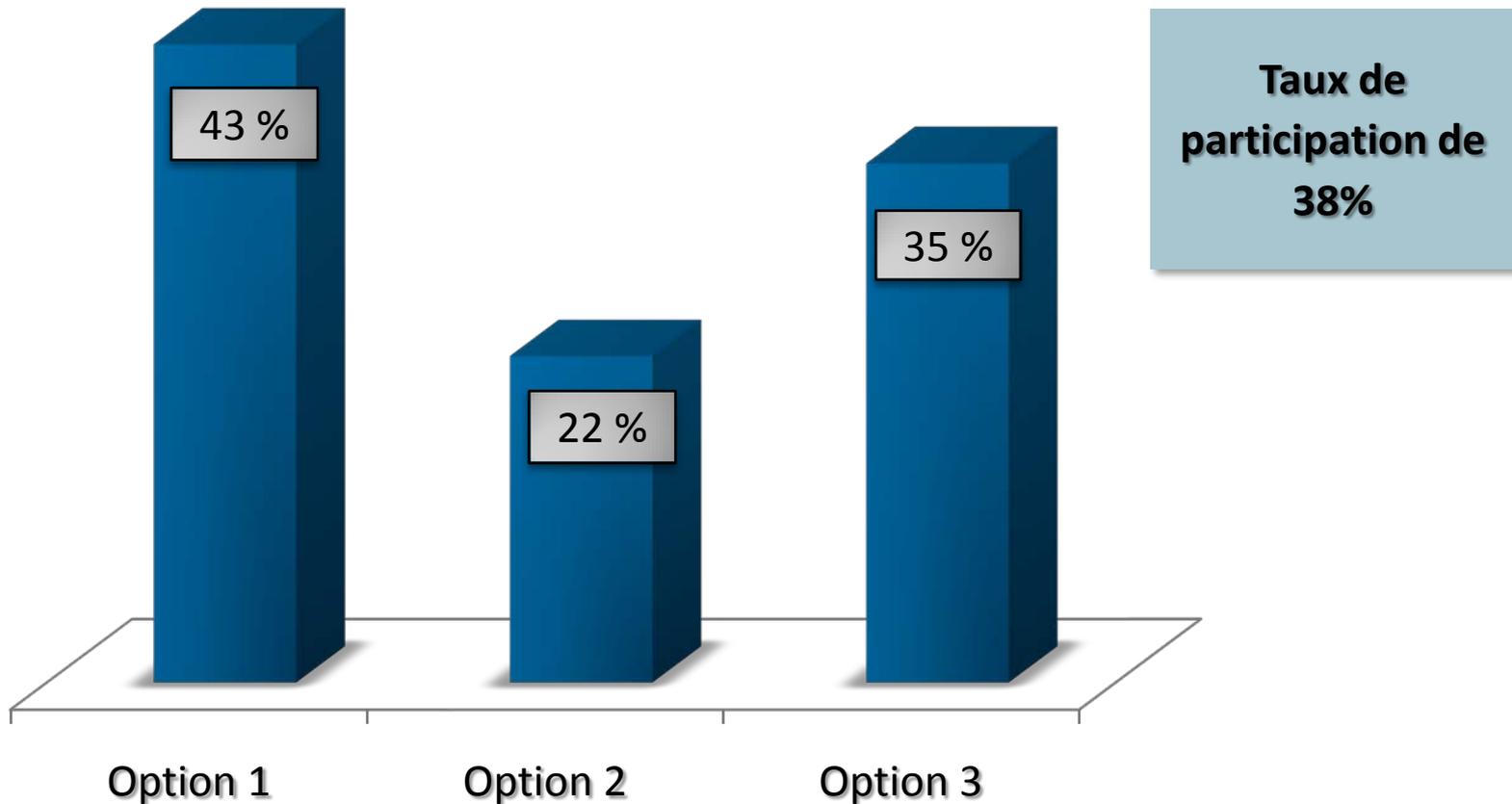
**Comité exécutif de l'APUO
15 février 2012**

Mise en contexte

- En décembre 2011, les membres de l'APUO ont rejeté la proposition de l'employeur visant la création permanente de postes centrés sur l'enseignement (PCE), selon les conditions avancées par l'employeur.
- Le Comité exécutif de l'APUO a subséquemment demandé aux membres d'indiquer (par le biais d'un sondage sur trois options possibles) leur préférence afin de guider les négociations collectives en cours (voir la [mise à jour n° 8](#) ici pour les détails du sondage) :
 - Option 1 : Convertir les postes centrés sur l'enseignement à durée limitée créés par lettres d'entente en postes réguliers.
 - Option 2 : Renouveler les lettres d'entente et les PCE à durée limitée.
 - Option 3 : Créer sur une base permanente des PCE.
- Lors de la reprise des négociations collectives en janvier 2012, l'employeur a retiré sa proposition sur la création des postes centrés sur l'enseignement.
- Cette mise à jour :
 - partage les résultats du sondage ;
 - explique l'interprétation que fait l'APUO de ces résultats ;
 - présente les derniers développements touchant cet enjeu.

Résultats du sondage de l'APUO

Distribution du vote
selon les trois options du sondage



Interprétation des résultats par l'APUO

- Le taux de participation (38 %) est élevé et confirme la validité des résultats.
- Les résultats démontrent qu'une forte majorité des membres (65 %) n'appuient pas la création *permanente* de PCE (43 % les rejettent sous toute forme et 22 % ne les appuient que sur une base à durée limitée).
- Les résultats démontrent également qu'une majorité de membres (57 %) appuient à certaines conditions les PCE (35 % sur une base permanente et 22 % sur une base à durée limitée).
- **Ces résultats suggèrent que l'APUO :**
 - Ne devrait pas accepter la création permanente de PCE dans le cadre des négociations collectives en cours.
 - Devrait rechercher une solution qui reflète l'ouverture exprimée par les membres envers une certaine forme non permanente de PCE.
- **Plus globalement, ces résultats indiquent que :**
 - L'enjeu est complexe et divisif pour nos membres.
 - Il ne devrait pas faire l'objet, pour le moment, d'une solution rapide ou irrévocable.
 - Suite aux négociations collectives en cours, l'APUO devra possiblement consulter plus largement ses membres afin de développer une politique solide sur cet enjeu.

Développement récents : une initiative de l'APUO

- L'APUO a cherché à mieux comprendre et communiquer les préférences des membres au sujet des PCE de façon à les représenter avec force à la table de négociations.
- De même, l'APUO a également cherché à défendre l'intérêt des membres occupant les postes de professeur remplaçant à durée limitée (PRDL) créés par les lettres d'entente de 2005-2006 et qui seraient directement touchés par les négociations en cours.
- À cette fin, puisqu'il était devenu clair en décembre que les négociations collectives se poursuivraient durant le trimestre d'hiver 2012, **le Comité exécutif de l'APUO a invité l'employeur à accorder un prolongement d'un an aux PRDL dont le contrat doit expirer en juin 2012.**
- Par cette initiative, l'APUO visait à lever temporairement l'incertitude avec laquelle devaient composer ces membres et leurs unités académiques respectives et, ainsi, éviter que ceux-ci ne soient pris en otage par les négociations collectives toujours en cours.

Développements récents : la réaction de l'employeur

- Lors de la reprise des négociations collectives les 17 et 18 janvier 2012, **l'employeur a retiré sa proposition sur la création des PCE.**
- L'employeur a également mentionné qu'il n'était plus intéressé à discuter d'autres propositions visant la création permanente de PCE, retirant du coup l'enjeu lui-même de la table de négociations.
- Le 19 janvier dernier, l'employeur a communiqué avec l'APUO pour répondre à notre invitation initiale de prolonger d'un an le contrat des PRDL. **L'employeur a proposé une prolongation de trois ans (sans possibilité de prolongation additionnelle) pour les PCE existants, aux mêmes conditions que celles prévues dans les lettres d'entente.**
- Les lettres d'entente de 2005-2006 avaient permis la création de 41 PRDL – seuls les 30 PRDL actuellement en poste font l'objet de la prolongation de trois ans (les 11 postes présentement vacants ne seront pas comblés).
- Ces 30 postes représentent légèrement plus de 2 % des postes réguliers à notre université.

Développements récents : une nouvelle entente

- Le Comité exécutif de l'APUO a adopté à l'unanimité une résolution visant à accepter cette proposition lors de sa réunion du 24 janvier 2012.
- Une lettre d'entente a été signée par les deux parties le 14 février 2012.
- **Pour l'APUO, cette entente représente dans les circonstances actuelles une solution positive de cet enjeu pour les raisons suivantes :**
 - Elle s'appuie sur le rejet massif des conditions de la proposition initiale de l'employeur sur les PCE exprimé par les membres lors du premier sondage.
 - Elle respecte les résultats du dernier sondage en (a) évitant de créer une nouvelle catégorie permanente de PCE, tout en (b) préservant les postes de PRDL actuellement comblés de manière à refléter l'ouverture manifestée à certaines conditions envers ces postes.
 - Elle lève l'incertitude pour les membres de l'APUO concernés et leurs unités respectives.

Prochaines étapes

- Au cours des prochaines semaines, les équipes de négociation débuteront les discussions au sujet des enjeux monétaires.
- La prochaine mise à jour offrira de l'information au sujet de notre situation actuelle (salaires et rémunérations globales).
- Comme toujours, n'hésitez pas à communiquer avec l'APUO pour toute question ou tout commentaire. Votre rétroaction est toujours bienvenue.